

Mode d'emploi pour semestre d'échange 2011-2012

Attention : afin d'assurer la bonne marche de la demande d'échange, l'étudiant-e est tenu-e de lire les informations et de respecter scrupuleusement les consignes suivantes :

Principes

1. La durée d'un échange est d'un semestre maximum.
2. L'échange a lieu au 1^{er} ou 2^e semestre de la 2^e année uniquement.
3. L'ECAL disposant d'accords bilatéraux avec des hautes écoles étrangères, l'étudiant-e effectue son choix en priorité dans la liste proposée (site internet de l'ECAL : www.ecal.ch sous infos pratiques / échanges internationaux).
4. Il est possible de sélectionner une haute école qui n'a pas signé d'accord avec l'ECAL . Dans ce cas, l'étudiant-e rassemble toutes les informations pertinentes sur la haute école choisie et l'ECAL décide de l'opportunité d'entreprendre des démarches en vue de conclure un accord.
5. En fonction du nombre de places dans chaque école étrangère, l'étudiant-e peut voir sa demande refusée. Il est donc conseillé de proposer une école en deuxième (voire troisième) choix en indiquant ses priorités.
6. Des bourses sont disponibles si l'école choisie est partenaire de l'ECAL :
 - *destination Europe : maximum 600 frs par mois pour une durée de 4 mois + forfait de 300 frs pour les déplacements*
 - *destination hors Europe : maximum 600 frs par mois pour une durée de 4 mois + forfait de 1'000 frs pour les déplacements.*
7. Si le montant global à disposition des échanges internationaux est dépassé, les bourses seront réduites proportionnellement.

Procédure avant sélection

8. L'étudiant-e consulte le site de la haute école souhaitée afin de connaître le délai d'inscription. Il/elle fait part de son intention à la direction de l'ECAL au minimum 1 mois avant ce délai.
9. L'étudiant-e sollicite le préavis du responsable d'unité ou de département :
 - *sur l'opportunité de l'échange*
 - *sur le choix de l'école*
 - *sur le semestre choisi.*
10. L'étudiant-e écrit une lettre de motivation - voir canevas ci-dessous - à M. Alexis Georgacopoulos, directeur de l'ECAL, accompagnée d'un portfolio.

Lettre de motivation pour un échange international

Cette lettre adressée à M. Alexis Georgacopoulos, directeur, et qui doit être préavisée par le responsable de votre département / unité, doit entre autres répondre aux points suivants :

- nom exact de l'école/ département / orientation / év. professeur si connu
- période envisagée (dates exactes)
- raison(s) du choix de école
- intérêt(s) particulier(s) pour le pays d'accueil
- état des connaissances linguistiques (en rapport avec le pays choisi)
- attente(s) par rapport au stage (personnelle(s), professionnelle(s)...).

11. Si le nombre de candidats-e est plus important que le nombre de places disponibles, la direction de l'ECAL choisit en fonction du parcours de l'étudiant-e ainsi que de la qualité et de l'intérêt de son portfolio.
12. L'ECAL annonce la/les candidature(s) retenue(s) à la haute école.

Procédure après sélection

- 13.** Dès sa sélection, l'étudiant-e se charge des démarches avec l'école d'accueil. Il//elle informe obligatoirement la direction de l'ECAL (pour les échanges internationaux : benjamin.gehrig@ecal.ch) des étapes significatives de son dossier, par exemple en la mettant en copie de chaque courriel.
- 14.** Si l'école choisie est partenaire de l'ECAL, l'étudiant-e transmet le plus rapidement possible les dates de début et fin de semestre d'échange à la direction de l'ECAL, notamment pour déterminer le montant de la bourse accordée.